

Arts Lumière

Résidence étudiante / Lyon Grange Blanche



10 rue Jacqueline Auriol
69008 Lyon



06 03 20 90 54



lyonlumiere@cardinalcampus.fr

Equipements



Appartements meublés et équipés prêts à vous accueillir

Pièce à vivre :

- un espace nuit avec lit simple ou double selon le type d'appartement
- un espace bureau
- de nombreux rangements
- une chambre séparée et un coin salon dans les T2
- Kit ménage

Coin kitchenette équipée :

- Réfrigérateur
- Four micro-ondes
- Plaques de cuisson
- Kit vaisselle et ses ustensiles
- un coin repas avec table et chaises

Salle de bain :

- Douche
- Toilettes
- Lavabo
- Meuble de rangement
- Chauffage électrique



Connexion internet gratuite

Services de la résidence

- Réception clientèle
- Accès sécurisé par badge
- Vidéo-surveillance
- Wash Bar (service payant)



Nos logements ouvrent droit à l'allocation logement (A.L.S.) de la CAF



Tarifs 2023

Eau froide incluse.

	Type d'appartement	Loyer / Mois TTC	Dépôt de garantie*
Rez-de-chaussée	Studio 17-18 m ² Nord / loggia	495 €	600 €
	Studio 18 m ² jardin / 21m ²	545 €	
	T1 24 m ² rez de jardin	580 €	700 €
	T2 31 m ² terrasse	705 €	800 €
Etage	Studio 17 - 19 m ² rue / jardin	515 € / 545 €	600 €
	Studio 18 m ² Nord étage	540 €	
	Studio 19 -20 m ² jardin	555 €	
	T1 23 m ² single / lit double jardin	570 / 590 €	700 €
	T2 33-35 m ² rue / jardin	725 € / 745 €	800 €
EXPERIENCE COLIVING - Appartements prêts à vivre			
Penthouse	Studio 17 m ² terrasse	725 €	800 €
	T1 24 m ² lit double terrasse	875 €	1100 €
	T2 33m ² terrasse	985 €	1200 €

- Frais de dossier :** 350€
- Assurance habitation :** obligatoire avant l'entrée dans les lieux
- Abonnement EDF :** ouverture du compteur aux frais du locataire
- Départ anticipé :** 250€ (bail annuel avec séjour inférieur à 6 mois)
- Petit déjeuner :** 9€ (boisson chaude, 1 viennoiserie, jus d'orange)
- Kit linge :** 35€ le kit (linge de lit et linge de toilette)
- Ménage privatif ponctuel :** sur demande



Signature du bail dématérialisée

**Dépose ton dossier sur
cardinalcampus.fr**

*Pour les garants institutionnels, le montant du dépôt de garantie à verser est de deux fois le montant du loyer.